AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C0754
FR0000120966-FS0361

6 mai 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

SOCIETE BIC

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 mai 2025, M. Olivier Goudet a déclaré avoir franchi en hausse, le 5 mai 2025, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société Platin S.à.r.l[1] qu'il contrôle, le seuil de 5% des droits de vote de la société BIC et détenir 2 995 184 actions de la société BIC représentant autant de droits de vote, soit 7,20% du capital et 5,01% des droits de vote de cette société[2], selon la répartition suivante :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
Olivier Goudet	200 000	0,48	200 000	0,33
Platin S.à.r.l[1]	1 000 000	2,40	1 000 000	1,67
Platin S.à.r.l[1] (*via* TRS)	1 795 184	4,31	1 795 184	3,00
Total Olivier Goudet	**2 995 184**	**7,20**	**2 995 184**	**5,01**

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions BIC hors et sur le marché et de la conclusion d'un contrat *total return swap* (« TRS » ; cf. *infra*).

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, M. Olivier Goudet a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire de la société Platin S.à.r.l qu'il contrôle, 1 795 184 actions BIC (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention d'un contrat « TRS » à dénouement en titres ou en espèces, exerçables à tout moment jusqu'au 17 juin 2026, au prix de 59,16 €[3] par action BIC[4].

———

[1] Anciennement dénommée Platin Holdings S.à.r.l.

[2] Sur la base d'un capital composé de 41 621 162 actions représentant 59 778 576 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

[3] Sur la base d'un delta de 1.

[4] Platin S.à.r.l a conclu un contrat de Total Return Swap (« TRS ») portant sur 1 795 184 actions BIC. Ce contrat lui confère le droit de choisir, à son échéance ou en cours de vie, entre un dénouement en titres ou en espèces, exerçables à tout moment jusqu'au 17 juin 2026, au prix de 59,16 € par action BIC sur 1 795 184 actions BIC. Ce contrat lui confère le droit de choisir, à son échéance ou en cours de vie, entre un dénouement en titres ou en espèces, au prix de 59,16 € par action BIC. Dans le cadre de ce TRS, Platin S.à.r.l bénéficie de l'exposition économique aux variations de cours des actions concernées sans en détenir directement la propriété, celles-ci restant enregistrées au nom de sa contrepartie jusqu'à l'exercice du contrat. Le TRS est exerçable à tout moment jusqu'au 17 juin 2026.